

PCO 92



Plateforme
de **C**oordination
et d'**O**rientation

Troubles du Neuro-Développement

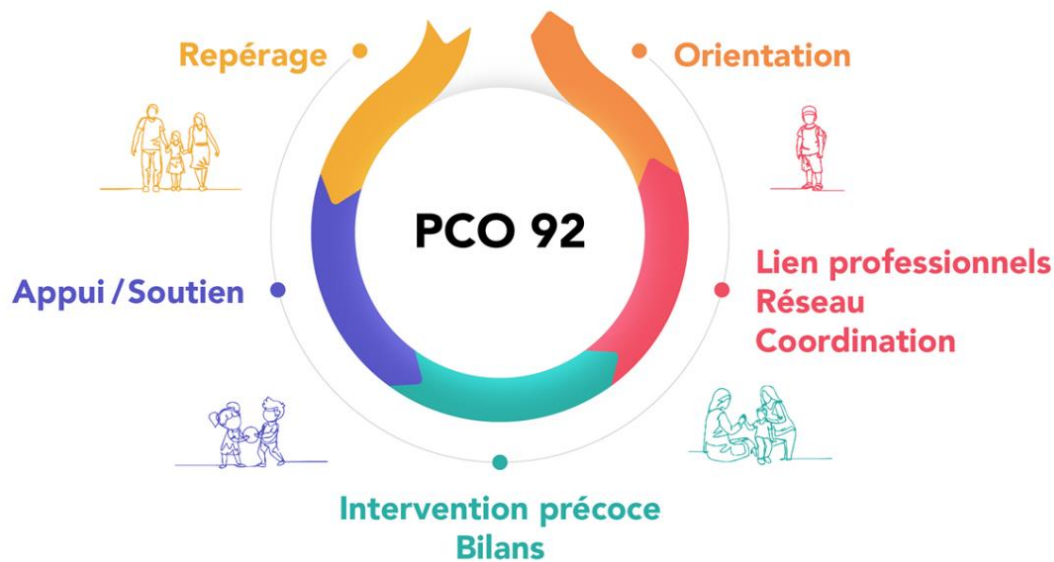
La PCO 92

POUR QUI ?

Des enfants de moins de 7 ans montrant des particularités dans leur développement.

POURQUOI ?

Pour repérer, et accompagner, le plus tôt possible.



Avec quels professionnels ?

Médecins, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoptistes, kinésithérapeutes...

La **Plateforme de Coordination et d'Orientation** (PCO) a pour **missions** :

- **d'organiser un parcours d'évaluations et de soins précoces**, en collaboration avec des structures pluri-disciplinaires et des professionnels de santé libéraux,
- de **soutenir** le médecin référent de l'enfant et les professionnels libéraux situés dans ce parcours,
- **d'accompagner** les familles dans la compréhension des difficultés de leur enfant et dans leurs démarches diverses,
- d'assurer le **financement** des professionnels non conventionnés avec l'Assurance Maladie (psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes) par un Forfait d'Intervention Précoce (FIP). Ces soins seront gratuits pour les familles. Le parcours au sein de la PCO est limité à **un an**, renouvelable 1 fois si nécessaire

<https://handicap.gouv.fr/les-outils-du-reperage-et-dinformation>

Comment faire appel à la PCO ?

- La famille consulte le médecin référent de l'enfant
- C'est le médecin qui adresse l'enfant à la PCO, en complétant un formulaire de repérage sur « ViaTrajectoire TND »



Les Troubles du Neuro-Développement

Ils se caractérisent par une perturbation du développement de l'enfant, qui entraîne un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, familial, et social. Ils regroupent les troubles du développement intellectuel, troubles de déficit de l'attention/hyperactivité, troubles du développement du langage, troubles spécifiques des apprentissages (lecture, écriture, calcul), troubles moteurs (trouble des coordinations), troubles du spectre de l'autisme.

Vous êtes parents :

- Vous êtes inquiets, ou avez été alertés par des professionnels de la petite enfance, au sujet du développement de votre enfant ?
- Consultez son médecin
- Le médecin remplira avec vous le livret de repérage TND, qui lui permettra soit de lever le doute, soit d'adresser votre enfant à la PCO pour avancer dans la compréhension de ses difficultés.



Vous êtes médecin :

- Vous observez un développement inhabituel chez un enfant
- Complétez le livret de repérage sur ViaTrajectoire TND
- La PCO prendra contact avec vous
- Vous restez le médecin référent du parcours de l'enfant, en lien avec le médecin coordonnateur de la plateforme.



Vous êtes professionnels libéraux : psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues, orthophonistes, orthoptistes...

- La collaboration avec la PCO vous permet de travailler en réseau, de bénéficier de conseils / informations / formations.
- Psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues : vos soins seront financés par un Forfait d'Intervention Précoce.
- Contactez-nous pour connaître les modalités de ce partenariat !

Nous contacter :



01 89 29 13 15



secr.pco92@cesap.asso.fr



32-36, rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt



Ligne 10 : Boulogne Pont de Saint-Cloud



17, 52, 72, 126, 170, 175, 260, 460, 467 : Rhin et Danube